

## CONSULTATION NATIONALE

(N° 2013 N 005)

La Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (S.T.E.G) se propose de relancer la Consultation nationale N° 2013 N 005 relative à :

### **L'EXECUTION D'UNE ETUDE SUR LES RISQUES EXTERNES DUS AUX ACTIVITES HUMAINES DANS LES DEUX SITES RETENUS POUR UNE CENTRALE ELECTRIQUE.**

Les Bureaux d'Etudes régulièrement constitués justifiant de références techniques et financières suffisantes, désirant participer à cette Consultation peuvent retirer les dossiers dès l'apparition de cet avis sur les journaux, excepté les Samedis et Dimanches à l'adresse suivante :

#### **LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ PROJET CENTRALE ELECTRONUCLEAIRE - BP 126, 2040 - RADES FORET-**

Et, ce moyennant le paiement de **30 D** en espèce ou par chèque certifié.

Sous peine de nullité les offres doivent être établies et présentées conformément au Cahier des Conditions de Consultation et accompagnées des pièces suivantes en original ou en copies conformes:

- \* Le Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- \* La Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
- \* L'Attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
- \* La Déclaration sur l'honneur comportant la confirmation du soumissionnaire de ne pas avoir fait, et son engagement de ne pas faire par lui même ou par une personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.

Ainsi que toute autre pièce exigée par le dossier de la Consultation.

Ne peuvent participer à cette Consultation que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré les cahiers de charges.

Le délai pendant lequel les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de **3 mois**, à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les offres doivent parvenir à la STEG sous double enveloppes cachetées par voie postale et recommandées ou Rapid-poste à l'adresse suivante :

#### **SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ / DPTE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACHATS - BP 126, 2040 - RADES FORET CONSULTATION NATIONALE N° 2013 N 005 : ETUDE DES RISQUES EXTERNES DUS AUX ACTIVITES HUMAINES DANS LES DEUX SITES RETENUS POUR UNE CENTRALE ELECTRIQUE**

L'enveloppe externe portera l'adresse de la STEG, le numéro et le libellé de la Consultation, son objet et la mention « Ne pas ouvrir ».

L'enveloppe interne qui portera le nom et l'adresse du soumissionnaire contiendra son offre accompagnée de tous les documents cités aux articles V, VI, VII et VIII du Cahier des Conditions de Consultation.

Le dernier délai de réception des offres est fixé au **Mardi 25 Juin 2013** le cachet du bureau d'ordre central de la STEG faisant foi. Toutes les offres reçues après cette date limite de réception des offres seront considérées nulles et non avenues.

**N.B : La séance d'ouverture des plis n'est pas publique.**